Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_027-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité Syndical - Séance du 07 décembre 2020

Délibération 2020_027

L'an deux mille vingt, le sept décembre, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance selon les modalités de la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

Convocation faite le 20 novembre 2020

Nombre de délégués : 27

Nombre de voix : 69

Présents titulaires (25) :

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers

Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour

Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise

Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle

Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive

Monsieur Julien BAZUS pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax

Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole

Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac

Monsieur Michel CAPERAN pour la Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités

Madame François CAREME pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux

Monsieur Christophe CATHUS pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté des communes Maremne Adour Côte Sud

Monsieur Michel COUZIGOU pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne

Monsieur Xavier DANEY pour la Communauté d'agglomération d'Arcachon Nord

Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes

Madame Véronique DE MAILLARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême

Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole

Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Jean-Pierre ETCHEGAGRAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour

Monsieur Olivier GEORGIADES pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux

Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole

Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole

Madame Christine MOEBS SEGUINAU pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole

Présents suppléants (2) :

Monsieur Bruno FLEURY pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo

Madame Marie-Christine BOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Marsan

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_027-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Pouvoirs (2) :

Monsieur Christian PRADAYROL à Monsieur Gérard BAGNOL

Madame Sylvie AUBERT à Monsieur Frankie ANGEBAULT

Secrétaire de séance :

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

DELIBERATION 2020_027 : ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, notamment son article 11.2,

Vu la délibération 2020_016 du Comité Syndical du 21 septembre 2020 relative à la désignation des délégués de bassin,

Vu les délibérations 2020_01_LPy, 2020_02_SA, 2020_03_GG, 2020_04_LP et 2020_05_VC des Comités de bassin des 17, 20, 23, 25 novembre et 12 décembre 2020 relatives aux élections des Présidents de Comité de bassin,

Vu les délibérations 2018_013 et 2018_014 du Comité Syndical du 29 octobre 2018 relatives à l'élection des Présidents de Comité de bassin et à la fixation à 5 du nombre de Vice-présidents,

Considérant les dispositions de l'article 17 du règlement intérieur du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine prévoyant l'élection des Vice-présidents au sein du collège des Présidents de Comité de bassin,

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_027-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Considérant les candidatures déclarées de :

- Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH en tant que 1er Vice-président ;
- Monsieur Frankie ANGEBAULT en tant que 2ème Vice-président ;
- Monsieur Bertrand AYRAL en tant que 3ème Vice-président ;
- Monsieur Gilles BEGOUT en tant que 4ème Vice-président ;
- Monsieur Nicolas PATRIARCHE en tant que 5ème Vice-président.

- Les candidats étant connus, il est procédé au vote.
- Pour l'élection du 1er Vice-président, les résultats sont les suivants :
- nombre de votants : 27
- nombre de bulletins blancs et/ou nuls : 19
- nombre de voix exprimées : 29
- nombre de voix en faveur de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH : 29

- Pour l'élection du 2ème Vice-président, les résultats sont les suivants :
- nombre de votants : 27
- nombre de bulletins blancs et/ou nuls : 19
- nombre de voix exprimées : 29
- nombre de voix en faveur de Monsieur Frankie ANGEBAULT : 29

- Pour l'élection du 3ème Vice-président, les résultats sont les suivants :
- nombre de votants : 27
- nombre de bulletins blancs et/ou nuls : 19
- nombre de voix exprimées : 29
- nombre de voix en faveur de Monsieur Bertrand AYRAL : 29

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_027-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

- Pour l'élection du 4ème Vice-président, les résultats sont les suivants :
- nombre de votants : 27
- nombre de bulletins blancs et/ou nuls : 19
- nombre de voix exprimées : 29
- nombre de voix en faveur de Monsieur Gilles BEGOUT : 29

- Pour l'élection du 5ème Vice-président, les résultats sont les suivants :
- nombre de votants : 27
- nombre de bulletins blancs et/ou nuls : 19
- nombre de voix exprimées : 29
- nombre de voix en faveur de Monsieur Nicolas PATRIARCHE : 29.

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_027-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité Syndical - Séance du 07 décembre 2020

Délibération 2020_027

Au vu des résultats des scrutins, sont élus à la majorité des suffrages exprimés :

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH est élu 1er Vice-président ;

Monsieur Frankie ANGEBAULT est élu 2ème Vice-président ;

Monsieur Bertrand AYRAL est élu 3ème Vice-président ;

Monsieur Gilles BEGOUT est élu 4ème Vice-président ;

Monsieur Nicolas PATRIARCHE est élu 5ème Vice-président.

Le Président,

Renaud LAGRAVE,

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire/ Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux